



Professeur de SVT, travaillant avec mes élèves sur les méfaits du tabac, est -il possible d'utiliser un fumeur artificiel en dehors de l'enceinte de l'établissement ?

Rubrique : questions-réponses - Date limite : 22 mai 2016

Bonjour,

Je suis professeur de SVT, et souhaite travailler avec des élèves de collège sur les méfaits du tabac et en particulier leur montrer le dépôt de goudron et évaluer la masse déposée sur un filtre en utilisant un fumeur artificiel (que fabriqueraient les élèves). Je me doute qu'il est interdit d'utiliser ce dispositif dans l'enceinte de l'établissement scolaire. Est-il possible en revanche de le faire fonctionner en dehors de l'enceinte de l'établissement, en extérieur, en présence des élèves ?

Je vous remercie pour votre réponse,

Cordialement,

M. Blondé

Réponse :

Du strict point de vue de la loi, c'est le fait de fumer qui est interdit. On pourrait donc considérer que ce type d'expérience puisse même être réalisé à l'intérieur de l'établissement.

Cependant, du point de vue de la santé publique, il est préférable de protéger les élèves des émanations de fumée en pratiquant l'expérience à l'air libre. Pourquoi ne pas demander aux élèves d'équiper leur fumeur artificiel d'un système d'extraction de fumée suffisamment efficace pour les en protéger.